



**Session plénière: Un aperçu des stratégies pour la culture et le développement
en Afrique**

Intervention M. Kladoumadje Nadjaldongar

Coordinateur du CELHTO- Commission Africaine

Maputo, 23 de juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Chers experts de la culture

Permettez-moi avant tout, d'adresser au nom du responsable du Département des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine empêché, mes remerciements aux organisateurs de ce campus pour avoir bien voulu inviter l'Union Africaine à ce forum d'experts pour présenter sa politique et sa stratégie de développement culturel en Afrique.

On se souvient qu'au sommet de Syrte en 1999, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ont adopté une déclaration demandant la création de l'Union Africaine et que trois ans plus tard, le sommet de Durban en 2002 a lancé l'Union Africaine. Dans cet élan de transformation de l'organisation continentale, est née en 2006 la charte de la renaissance culturelle africaine, un document de politique culturelle de l'Union, inspiré de la charte culturelle africaine de l'OUA et fortement orienté par l'acte constitutif de l'UA et de nombreux autres instruments africains et mondiaux de politique culturelle, entre autres :

- politiques culturelles en Afrique organisée par L'UNESCO en collaboration avec l'Organisation de l'Unité africaine tenue à Accra en 1975
- La Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples (1981)
- La Convention Internationale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et ses protocoles additionnels
- La Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)
- La Convention pour la protection du patrimoine mondial culture et naturel (1972)
- La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001)
- La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des contenus et des expressions culturels (2005)
- La Décision du Sommet de l'OUA portant création de l'Académie africaine des langues, Lusaka (Zambie), 2001
- La Décision de la Première Conférence des Ministres de la culture de l'Union Africaine approuvant le projet de la Charte de la renaissance culturelle africaine, les 13 et 14 décembre 2005, Nairobi (Kenya).

La politique culturelle de l'Union Africaine est basée sur cette charte, conçue de manière à prendre en compte l'ensemble des préoccupations de l'Afrique pour son développement culturel. Comme le commande l'acte constitutif de l'UA, la charte devra surtout appuyer la politique de paix, d'intégration et de développement du continent. Malgré son importance, force est de constater aujourd'hui que cette nouvelle charte n'a pas encore été ratifiée par 2/3 des Etats membres, elle n'est donc pas encore entrée en vigueur. Quoi qu'il en soit, la charte de la renaissance culturelle africaine reste un cadre permettant à chaque pays de mettre un contenu approprié pour sa politique nationale de développement de la culture.

La stratégie mise en place par l'UA pour le développement culturel du continent est à trois niveaux.

➤ Au niveau continental on peut citer la création des instruments constituant un cadre de prise de position coordonnées des Etats au niveau des instances internationales pour la défense des intérêts de l'Afrique en matière de culture mais également un cadre de stimulation des politiques nationales au développement culturel. Il existe à cet effet :

- La conférence des ministres de la culture de l'UA (Nairobi, Alger et Nigeria en 2010)
- Le conseil économique social et culturel qui est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socio profession-nelles des Etats membres de l'Union
- Les grandes conférences et les festivals (Je signale à cet effet les Congrès Culturels Panafricains dont le 2eme est prévu du 05 au 07 octobre 2009 à Addis Abeba)
- Le projet de création d'un fonds pour le financement des arts et de la culture ainsi que la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour faciliter la créativité et l'expression artistique.
- Les bureaux scientifiques qui sont des centres de recherche en développement dont l'objectif est d'abord d'appréhender les problèmes de développement du continent sous un prisme africain en vue de mettre les cultures africaines à contribution pour promouvoir le développement du continent. On citera le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale-CELHTO, l'Académie Africaine des Langues- ACALAN, la Commission Africaine des Droits de l'Homme, le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme- CAERT, le Conseil Phytosanitaire Interafricain, Le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon, le SAFGRAD (Semi Arid Food Grain and Research Center) le Bureau Interafricain pour les ressources animales etc.

Permettez-moi, de m'attarder un instant sur ce point pour vous présenter le CELHTO et établir le rapport concret qu'il y a entre les bureaux scientifiques et la stratégie de développement culturel de l'Union Africaine.

La naissance du CELHTO remonte à la recommandation du comité scientifique international de l'UNESCO faite à l'issue de la rencontre de septembre 1966 organisée en Cote d'Ivoire pour examiner les problèmes que posent la réalisation du projet d'histoire générale de l'Afrique.

Après avoir examiné les sources orales, écrites, archéologiques, le comité s'est rendu compte de l'importance des sources orales dans la réalisation de ce projet et a recommandé à l'UNESCO de favoriser la création en Afrique des centres de documentation pour la tradition orale en vue de la collecte, de la conservation et de l'utilisation des données de la tradition orale.

C'est ainsi que fût créé par l'UNESCO en juillet 1968 le Centre de Recherche et de Documentation sur la Tradition Orale (CRDTO) à Niamey. 6 ans plus tard, en 1974, le CRDTO de Niamey fût intégré dans l'organigramme de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sous le nom de *Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO)*.

Dans le courant de la transformation institutionnelle de l'organisation continentale, le mandat du CELHTO a été étendu en 2005 au développement des cultures africaines dans leur richesse, leur diversité et leurs convergences.

A l'instar des autres bureaux scientifiques, le CELHTO a la mission de pourvoir les nouveaux organes de l'Union Africaine tels : le *Parlement Panafricain*, le *Conseil Economique, Social et Culturel*, la *Cour de Justice etc.*, en informations scientifiques fiables permettant la prise des décisions et il développe également des projets de développement culturel au plan continental, régional et national en accompagnant certains programmes nationaux. Conscient que les conflits sont autant destructeurs pour nos cultures que pour nos économies et que l'image la plus constante que renvoie l'Afrique au monde est celle des conflits, le CELHTO s'est engagé dans un projet de création d'un cadre

permettant aux musiciens d'Afrique et de la diaspora d'intervenir dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

- L'ACALAN fait la promotion de douze langues transfrontalières véhiculaires africaines pour appuyer l'intégration du continent.
 - La Commission Africaine des Droits de l'Homme s'attèle prendre en compte et à intégrer les valeurs culturelles africaines dans les Droits Humains
 - le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme- CAERT approche sur une base culturelle, l'univers mental et les motivations du terrorisme
 - le Conseil Phytosanitaire Interafricain, le Bureau Interafricain pour les ressources animales, Le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon, le SAFGRAD etc., allient dans leurs projets de développement rural, la rationalité scientifique à la logique paysanne, une logique de production basée sur les richesses culturelles du milieu.
- Niveau régional, la stratégie de l'UA repose sur les communautés économiques régionales (CER) : CEEAC, UMA, SADC, CEDEAO, CEN-SAD, COMESA, IGAD, CEA, qui affinent leur politique de développement culturel selon leurs propres spécificités et mettent en place des programmes et projets régionaux. Je citerai juste quelques exemples accompagnés par le CELHTO dans la zone CEDEAO
- La réalisation du projet d'appropriation et de dissémination des Instruments et mécanismes régionaux de gouvernance endogène et de prévention des conflits. C'est un projet conjoint CEDEAO et OCDE qu'accompagne le CELHTO. Il est à noter que Kurukan Fuga fait partie des instruments endogènes utilisés par le projet.
 - Une pratique très intéressante s'installe progressivement dans les pays de la région, celle de dédier une journée dans l'année à la parenté à plaisanterie, au Sénégal, au Burkina Faso, au Niger etc., une journée est consacrée à l'expression de la parenté à plaisanterie qui constitue un des 44 points de la charte du Mandé. La parenté à plaisanterie est pratique culturelle préventive des conflits sociaux.
 - Des efforts conséquents se font dans la région dans le domaine de la libre circulation des biens et des personnes ce qui facilitera aussi la circulation des artistes et des biens culturels (Passeport CEDEAO)
 - La lutte traditionnelle est un évènement culturel et sportif très prisé dans la région, un championnat réunissant plusieurs pays de la région est organisé chaque année
 - Le CELHTO lance un projet de dialogue intergénérationnel dans 6 pays de la zone CEDEAO en vue d'appuyer le transfert des savoirs par la création des réseaux de dialogue intergénérationnel et collecter la mémoire des seniors pour la numérisation de l'oralité.
- Niveau national on observe le développement de certaines activités à impact direct sur les populations, menées assez souvent par les collectivités locales et les ONGs. Ces activités doivent leur succès à leur enracinement culturel. Les projets de développement (Ex. Hydraulique villageoise et crédit rural), la réhabilitation des pratiques traditionnelles comme l'Ubushingantahe, le Gacaca, l'Ubuntu etc.,
- L'action de l'UA concerne d'abord la sensibilisation des Etats pour la signature et la ratification des instruments visant la promotion de la culture à commencer par la charte de la renaissance culturelle africaine
 - La sauvegarde et la capitalisation des pratiques culturelles valorisantes.

Je vous remercie pour votre attention